

A l'attention des Délégués(ées) du Comité Syndical  
Du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Clermont l'Hérault, le 24 Janvier 2013

Réf : TL/ET/ERC

**Objet : Comité syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault**

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à la réunion du Comité syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault le :

**Vendredi 1<sup>er</sup> février 2013  
à 17h00  
A la Maison de l'Economie à Saint André de Sangonis**

L'ordre du jour :

**SYDEL – AFFAIRES GENERALES**

- *Rapport 1* : Programme d'actions 2013 du SYDEL
- *Rapport 2* : Budget primitif principal 2013 (+ liasse budgétaire)
- *Rapport 3* : Participations statutaires EPCI
- Demandes de subventions, plans prévisionnels de financements et documents liés :
  - Mission Tourisme* :
    - . *Rapport 4* : Convention 2013 SYDEL / Offices de tourisme
  - Mission LEADER*
    - . *Rapport 5* : Demande de subvention - Programme Leader 2013
  - Mission Santé*
    - . *Rapport 6* : Demande de subventions - Projet local de santé
    - . *Rapport 7* : Signature du Contrat Local de Santé du Cœur d'Hérault
  - Mission Culture*
    - . *Rapport 8* : Demande de subventions - Mission Culture 2013
  - Mission Agence économique*
    - . *Rapport 9* : Demande de subventions - Agence économique 2013
    - . *Rapport 10* : Demande de subventions – Pépinière d'entreprises 2013
    - . *Rapport 11* : Demande de subventions – Mission TIC 2013
    - . *Rapport 12* : Demande de subventions - Espace Info Energie 2013
    - . *Rapport 13* : Demande de subventions - Plan Climat Energie Territorial 2013
    - . *Rapport 14* : Demande de subventions - Mission éco-construction 2013
- *Rapport 15* : Réponse à l'Appel à Projet national sur les Plans de Paysage
- *Rapport 16* : Demande de subvention – Révision de la Charte 2013
- *Rapport 17* : Autorisation de création de Régies d'avances et de recettes (rapport en cours de rédaction)

## SYDEL – AFFAIRES SCOT

- *Rapport A* : Création d'un budget annexe « Scot »
- *Rapport B* : Vote du budget primitif annexe 2013 « Scot »
- *Rapport C* : Programme d'actions SCoT 2013
- *Rapport D* : Procédures de dérogation (art L122-2 Code de l'Urbanisme)
- *Rapport E* : Délégation du pouvoir de dérogation (art L122-2 Code de l'urbanisme) du Président du Scot au Bureau du Scot
- *Rapport F* : Prescription du SCoT et modalités de concertation (L 300-2 Code de l'Urbanisme)
- *Rapport G* : Demande de subventions Etude spécifique « Mobilité »
  
- Actualisation de la liste des membres du Bureau suite à la modification statutaire

Comptant sur votre présence, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Le Président**



**Louis VILLARET**